



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 29 janvier 2018

Etat de présence

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Alain VERCHERAND.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs VERCHERAND Alain, *Maire de la Commune*, BESSON-FAYOLLE Corinne, DAMIZET Ludovic, BONJOUR Gérard, REY André, SOUBEYRAND Daniel, *Adjoints au maire*, Monsieur TARDIEU Marc, *conseiller délégué, MM.*, BOULAT Françoise, CHARDON Christiane, CUISNIER Brigitte, FRANCIA Muriel, GOY Nathalie, GRANOTTIER Jean-Yves, JACOB Aline, JOUVE Valérie, MARAS Louis, THIVILLIER Joël, *conseillers municipaux*.

Absents : M. PEREZ Francis

Date de la convocation : 23 janvier 2018

Secrétaire de séance : M. DAMIZET Ludovic

Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2017.

1. Orientations budgétaires 2018

Gérard BONJOUR, adjoint aux Finances, fait la présentation suivante :

L'exercice 2017 laisse apparaître les résultats suivants :

- Section fonctionnement – dépenses	= 1 098 014 €
- Section fonctionnement – recettes	= 1 264 297 €
- Résultat dégagé	= 166 283 €
- Résultat reporté 2016	= 71 550 €
- Résultat de clôture 2017	= 237 833 €
- Section investissement – dépenses	= 715 396 €
- Section investissement – recettes	= 661 318 €
- Résultat dégagé	= - 54 078 €
- Résultat reporté 2016	= 45 589 €
- Résultat de clôture 2017	= - 8 489 €
- Reprise des restes à réaliser	= - 101 202 €
- Besoin en financement	= 109 691 €



.Nota : la reprise des restes à réaliser tient compte du remboursement du prêt relais en février 2018, d'un montant de 150 000 €

Puis, André REY, adjoint en charge des travaux, présente les opérations nouvelles. Les travaux de l'église ne seront sûrement pas réalisés cette année mais reportée en 2019. Par contre, le mur du cimetière nécessite une intervention assez urgente.

DEPENSES**105 587**

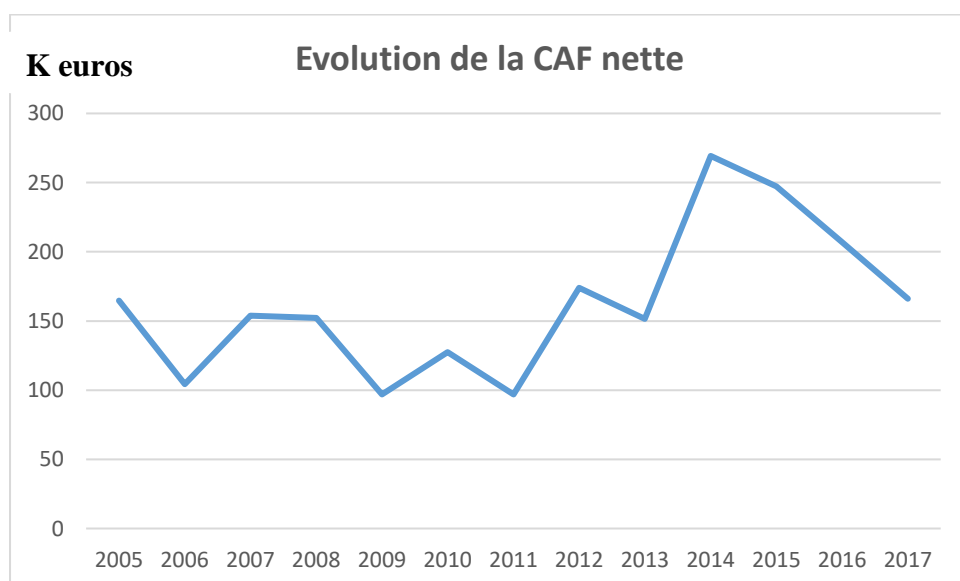
Ecole Daudet : travaux divers	7 172
Cimetière, crépissage et pose de caniveau	14 333
Terrasses du Pilat, aménagement jardin	27 046
Mairie, salle des adjoints	3 000
Impasse Saint Joseph	8 507
Eglise	34 019
Serrures électroniques	3 152
Salle Favière (prises, câble, mise aux normes)	1 048
Chariot imprégnation	710
Matériel informatique dont licences	6 600

RECETTES**83 600**

FCTVA	62 100
Taxe aménagement	15 000
DEPARTEMENT cimetière	6 500

Evolution de la CAF

Gérard BONJOUR conclut en précisant une diminution de la Capacité d'autofinancement de la commune, mais un taux d'endettement plus que correct :



**Annuité de la dette****EMPRUNTS - ENCOURS AU 1er JANVIER 2018**

COMMUNE						
<i>Objet</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>Date de fin</i>	<i>Taux</i>	<i>Capital restant du</i>	<i>Échéance annuelle</i>
TERRAIN CUMA VITICOLE	100 000,00 €	2014	2028	3,4	78 083,00 €	8 538,00 €
VOIRIE ET BATIMENTS	210 000,00 €	2005	2020	3,45	47 038,00 €	17 953,00 €
VOIRIE	200 000,00 €	2007	2022	4,58	78 601,00 €	18 507,00 €
ECOLE DAUDET	150 000,00 €	2010	2022	3,3	59 375,00 €	14 305,00 €
SALLE M. VILLARD	200 000,00 €	2017	2032	1,24	190 857,00 €	14 632,00 €
PRETS DE RACHAT	163 255,00 €	2017	2031	1,42	153 418,00 €	12 103,00 €
	1 023 255,00 €				607 372,00 €	86 038,00 €
Prêt relais la Picotine	150 000,00 €	2016	2018	0	150 000,00 €	2 018,00 €
					757 372,00 €	

2. Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle le décret du Ministre de l'Education Nationale, permettant aux communes de réinstaurer la semaine à quatre jours et ainsi, acter la suppression des activités périscolaires mises en place le jeudi après-midi (TAP) pour la Commune de Cellieu, depuis la rentrée scolaire 2014.

Marc TARDIEU, conseiller délégué aux affaires scolaires, précise par ailleurs que l'école publique Alphonse Daudet a réalisé un sondage auprès des parents, par l'intermédiaire des délégués de chaque classe. Il en ressort qu'à 80 %, les parents souhaitent un retour de la semaine en 4 jours, en raison notamment du constat de fatigue des enfants. Il est précisé cependant que tous ont reconnu la qualité et le travail fourni par les animateurs pour l'animation de ces temps d'activités périscolaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer en faveur du retour de la semaine en quatre jours, pour la rentrée scolaire 2018 /2019, soit dès septembre 2018, sous réserve bien entendu d'un avis favorable de la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

**Oui cet exposé, et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité**

- **SOLLICITE** le retour de la semaine scolaire à 4 jours dès septembre 2018,
- **INFORME** la DASEN de cette délibération afin de valider cette décision.



3. Personnel communal : délibération fixant les taux des agents « promus / promouvables »

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<i>CADRES D'EMPLOIS</i>	<i>GRADES</i>	<i>TAUX (en %)</i>
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100
ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	100
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	30

**Où cet exposé, et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité**

- **ADOPTE** les propositions ci-dessus.

4. Accueil des jeunes de 11 ans à 13 ans pendant les vacances scolaires : proposition des Francas pour l'année 2018

Le Syndicat du Pays du Gier a dressé le bilan de « l'animation intercommunale jeunes » sur l'exercice 2017. Celui-ci est mitigé, une baisse de la fréquentation est ressentie.

Au regard du rapport d'activités présenté par les Francas de la Loire pour l'année écoulée et pour répondre aux demandes exprimées par les familles, il est proposé de reconduire le dispositif « animation intercommunale » en direction des jeunes de 11 à 18 ans sur les Communes qui le souhaitent, pendant les périodes de vacances scolaires, mais avec une nouvelle organisation possible pour les 11-13 ans, à partir des vacances de printemps 2018.

Cette nouvelle mise en œuvre du dispositif sera expérimentale sur une année. L'action sera organisée sur trois périodes, à savoir une semaine en février, 2 semaines au printemps (accueil in situ pour les 11-13 ans mais aussi hors les murs pour les 11-18 ans), 3 semaines en été.



Une convention sera conclue à cet effet entre le SIPG et l'Association des Francas de la Loire pour la mise en œuvre 2018.

La projection de contribution pour la Commune de Cellieu s'élève à 2 928.58 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la participation de la Commune à ce projet pour l'année 2018.

**Oùï cet exposé, et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité**

- **DECIDE** de reconduire sa participation à la mise en place de « l'animation jeunes intercommunale » 2018.

5. Renouvellement du partenariat avec le Département pour la médiathèque de Cellieu

Le Maire rappelle que la Direction départementale du livre et du multimédia apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- l'expertise et les conseils techniques
- l'offre de formation
- l'ingénierie culturelle et les outils d'animation
- l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques)

Ce partenariat est conditionné par la signature d'une convention précisant les engagements respectifs de la commune et du Département.

La Commune s'engage notamment à assurer tous les agents, collaborateurs occasionnels du service public et salariés de la bibliothèque – médiathèque, dans l'exercice de leur activité de service public dans ou hors les murs.

Ainsi, les frais engagés pour tout déplacement lié à l'activité, (déplacements en librairie, échanges ou transports de documents et d'expositions, formations, ...), sont pris en charge par la Commune. Un ordre de mission est établi pour les agents, collaborateurs occasionnels du service public et salariés, dans le cas où ils utilisent leur véhicule personnel.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec le Département de la Loire, pour une durée de trois ans.

**Oùï cet exposé, et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité**

- **DECIDE** de renouveler la convention de partenariat entre la médiathèque de Cellieu et le Département.



6. Affaires diverses

- **SIPG : répartition des contributions des Communes membres**

Elle est établie sur la base de la population DGF (1742 habitants) = 61 263 euros

Pour mémoire 2017 = 59 217 euros, soit une augmentation de 3,46 %

Raison principale de cette augmentation : la baisse de fréquentation du centre nautique du Pays du Gier.

- **Renouvellement de la convention avec le Département pour la dématérialisation des marchés publics**

Le Maire rappelle que le Département de la Loire a développé une plateforme de dématérialisation des marchés publics pour les communes adhérentes, à travers une convention de partenariat, qui prend fin en 2018.

Aussi, il convient de renouveler cette adhésion, dans des termes identiques à la convention initiale, pour une durée de CINQ ANS.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition par le Département de la Loire d'une solution de dématérialisation des marchés publics.

**Oùï cet exposé, et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité**

- **DECIDE** d'approuver les conditions générales telles que présentées par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conditions générales.

- **Budget principal de la Commune : décision modificative n° 1**

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du Budget principal de la Commune, comme suit, pour remboursement en février 2018 du prêt relais conclu pour une période de deux ans en 2016 :

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

- Compte 1641 emprunt 150 000 €
- Compte 2313 - 150 000 €



- **Accès pour construction sur Grand-Croix, parcelle de terrain appartenant à la Commune**

Monsieur le Maire revient sur le dossier déjà évoqué lors du précédent conseil municipal, pour la construction d'une habitation sur la Commune de Grand-Croix, alors que l'accès s'effectuerait par une parcelle privée appartenant à la Commune de Cellieu. Aussi, il conviendrait d'accorder une servitude de passage.

Un débat s'instaure au sein du Conseil municipal et il est finalement décidé de ne pas donner suite à cette demande. En effet, la construction intéresse la Commune de Grand-Croix et Cellieu n'aurait rien à y gagner, hormis peut-être des problèmes dans le futur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.